

Le 11 février 2013 : Sciences Po s'engage pour l'accessibilité

A l'occasion du 8ème anniversaire de la loi handicap du 11 février 2005, Sciences Po signe sa Lettre d'engagements pour l'accessibilité de l'établissement à tous ses publics.

Sciences Po franchit une nouvelle étape **dans son programme pour l'accessibilité en formalisant ses engagements** qui concernent désormais tous ses publics : les élèves, les salariés et les enseignants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique globale et transversale faisant de l'autonomie de ces publics la règle principale.

Signée par l'ensemble de la communauté de Sciences Po, la Lettre d'engagements définit la mission d'accessibilité de l'établissement et prend en compte toutes les formes de handicap. Prenant appui sur une programmation pluriannuelle et des indicateurs de suivi, chaque engagement, qu'il concerne l'accessibilité de l'environnement, l'accessibilité du parcours pédagogique, l'accessibilité numérique ou l'accessibilité événementielle, **fait l'objet d'un plan d'actions.**

« En communiquant sur nos engagements, nous témoignons de notre **souci de transparence** » indique Jean Gaeremynck, administrateur provisoire de l'IEP de Paris. « L'information des usagers concernés est essentielle afin qu'ils connaissent l'état d'avancement du déploiement de l'accessibilité à Sciences Po et sachent quels sont les dispositifs qu'ils peuvent solliciter ou non. »

Ces engagements ont d'ores et déjà permis le lancement de projets pilotes : **sous-titrage simultané** de cours en amphithéâtre et cours de **Langue des Signes Française** depuis janvier 2013, accessibilité des **élections étudiantes** des 5 et 6 février derniers, (campagne et opérations de vote). Par ailleurs, les nouveaux **sites internet** de Sciences Po sont dès à présent conformes au niveau AA du Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations (RGAA).

La Lettre d'engagements relève du programme « Sciences Po Accessible » lancé en 2008. Ce dernier a permis d'accueillir davantage d'étudiants handicapés à Sciences Po en leur proposant des conditions d'études optimales et en les aidant à préparer leur insertion professionnelle.

Consulter la vidéo « Sciences Po s'engage pour l'accessibilité » : <http://vimeo.com/59051237>

Le programme Sciences Po Accessible

Lancé en 2008, le programme Sciences Po Accessible a permis de déployer un ensemble de mesures: adaptation du bâti (amphithéâtres, salles de cours et bibliothèques), acquisition d'aides techniques adaptées (boucles magnétiques, mobiliers, PC adaptés, etc), accompagnement individualisé (assistants de vie, preneurs de notes, lecteurs/accompagnateurs). Le programme permet également d'octroyer des

bourses de mobilité pour que le handicap ne soit pas un obstacle pour la 3ème année à l'étranger. En 2013, une centaine d'étudiants de Sciences Po se déclarent en situation de handicap. Ils étaient 15 en 2007.

Les partenaires de Sciences Po Accessible :

Axa Private Equity, Bic, Casino, Capgemini Consulting, IBM, La Banque Postale, Lafarge, Lagardère Active, Natixis Asset Management, Société Générale, TF1, SFR et Thalès.

Un programme également soutenu par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Contact Presse : Caroline Allain

caroline.allain@sciences-po.fr

Tel : 01 45 49 72 98